

Compte-rendu du conseil communautaire du mardi 28 mars 2017

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Gérard DRESSAYRE (suppléant) Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

Excusés ayant donné un pouvoir : Claude BARTHELEMY pouvoir à Annie BEL

Absents : Michelle FONTANILLES, Jean-Luc JACQUEMOND,

Secrétaire de séance : Madame Annie BEL

Mr le Président ouvre la séance en demandant s'il y a des observations sur le compte-rendu du 21/02/2017. Le compte-rendu de la séance du 21 février 2017 est validé à l'unanimité.

→ Vote des CA - Comptes de gestion – Affectations de résultat :

Pays Belmontais :

Présentés par Monique ALIES

Madame Monique Alies ne participe pas au vote des comptes administratifs.

Syndicat Mixte Intercommunautaire Rougier de Camarès et Pays Belmontais :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	122 376.93	351 592.46	242 978.47	233 573.15
Résultat reporté de l'exercice 2015		+16 643.37	233 573.15	
Total cumulé	122 376.93	368 235.83	476 551.62	233 573.15
Résultat de l'exercice		229 215.53	-9 405.32	
Résultat de clôture 2016		245 858.90	-242 978.47	
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 2 880.43		Section d'investissement R1068 : 242 978.47	

Budget annexe « ordures ménagères » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	188 215.29	197 999.17	20 326.27	8 385.05
Résultat reporté de l'exercice 2015	-4 622.24			146 544.94
Total cumulé	192 837.53	197 999.17	20 326.27	154 929.99
Résultat de l'exercice		9 783.88	-11 941.22	
Résultat de clôture 2016		5 161.64		134 603.72
Restes à réaliser à reporter en 2017			57 786.00	
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 5 161.64		Section d'investissement R001 : 134 603.72	

Budget annexe « zone d'activités de St Pierre » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	1 064 837.77	1 112 954.61	1 027 605.30	598 266.68
Résultat reporté de l'exercice 2015		106 265.22		80 801.32
Total cumulé	1 064 837.77	1 219 219.83	1 027 605.30	679 068.00
Résultat de l'exercice		48 116.84	-429 338.62	
Résultat de clôture 2016		154 382.06	-348 537.30	
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 154 382.06		Section d'investissement D001 : 348 537.30	

Budget Principal CC Pays Belmontais :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	854 168.23	1 028 953.39	274 946.24	581 290.00
Résultat reporté de l'exercice 2015		69 619.24	148 137.33	
Total cumulé	854 168.23	1 098 572.63	423 083.57	581 290.00
Résultat de l'exercice		174 785.16		306 343.76
Résultat de clôture 2016		244 404.40		158 206.43
Restes à réaliser à reporter en 2017			77 657.00	5 275.00
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 244 404.40		Section d'investissement R001 : 158 206.43	

Pays Saint Serninois :

Présentés par Franck COUDERC

Annie BEL ne participe pas au vote des comptes administratifs.

Budget annexe « Office de Tourisme » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	38 677.97	38 677.97	0.00	0.00
Résultat reporté de l'exercice 2015	0.00	0.00		
Total cumulé	38 677.97	38 677.97		
Résultat de l'exercice	0.00	0.00		
Résultat de clôture 2016	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 0.00		Section d'investissement R1068 : 0.00	

Budget annexe « Transport à la demande » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	1 101.60	2 114.57	0.00	0.00
Résultat reporté de l'exercice 2015				
Total cumulé				
Résultat de l'exercice				
Résultat de clôture 2016		1 012.97	0.00	0.00
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 1 012.97		Section d'investissement R1068 : 0.00	

Budget annexe « Atelier Relais de Montfranc » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	987.76	0.00	4 308.57	0.00
Résultat reporté de l'exercice 2015	-1 133.46			22 337.13
Total cumulé	-2 121.22	0.00	4 308.57	22 337.13
Résultat de l'exercice	-987.76		-4 308.57	
Résultat de clôture 2016	-2 121.22			18 028.56
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement D002 : 2 121.22		Section d'investissement R001 : 18 028.56	

Budget Principal CC Pays St-Serninois :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	705 613.47	972 655.10	287 275.33	354 957.01
Résultat reporté de l'exercice 2015		9 622.10	282 380.26	
Total cumulé	705 613.47	982 277.20	569 655.59	354 957.01
Résultat de l'exercice		267 041.63		67 681.68
Résultat de clôture 2016		276 663.73	-214 698.58	
Restes à réaliser à reporter en 2017			279 166.93	123 890.82
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 0.00		Section d'investissement R1068 : 276 663.73	

Rougier de Camares :

Présentés par Cyril TOUZET

Claude Chibaudel ne participe pas au vote des comptes administratifs.

Budget annexe « zone d'activités de La Plane Haute » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	43 890.22	18 750.00	21 061.98	27 222.42
Résultat reporté de l'exercice 2015		+140 754.10	-116 509.33	
Total cumulé	43 890.22	159 504.10	137 571.31	27 222.42
Résultat de l'exercice	-25 140.22			+6 160.44
Résultat de clôture 2016		+115 613.88	-110 348.89	
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 115 613.88		Section d'investissement D001 : 110 348.89	

Budget annexe « ordures ménagères » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	349 150.31	339 437.73	200 857.94	169 618.09
Résultat reporté de l'exercice 2015	-606.59			10 251.90
Total cumulé	349 756.90	339 437.73	200 857.94	179 869.99
Résultat de l'exercice	-9 712.58		-31 239.85	
Résultat de clôture 2016	-10 319.17		-20 987.95	
Restes à réaliser à reporter en 2017			2 000.00	28 300.00
Affectation de résultat	Report en fonctionnement D002 : 10 319.17		Section d'investissement D001 : 20 987.95	

Budget annexe « Cinéma Le Temple » :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	37 556.74	32 260.95	23 665.00	26 622.97
Résultat reporté de l'exercice 2015		+7 313.40	- 3 414.97	
Total cumulé	37 556.74	39 574.35	27 079.97	26 622.97
Résultat de l'exercice	-5 295.79			+2 957.97
Résultat de clôture 2016		+2 017.61	-457.00	
Restes à réaliser à reporter en 2017				
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 1 560.61		Section d'investissement R1068 : 457.00	

Budget Principal CC Rougier de Camarès :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)	DEPENSES (ou déficit)	RECETTES (ou excédent)
Réalisations de l'exercice	1 227 926.58	1 336 836.48	826 277.05	1 188 388.44
Résultat reporté de l'exercice 2015		+8 326.55	-266 306.68	
Total cumulé	1 227 926.58	1 345 163.03	1 092 583.73	1 188 388.44
Résultat de l'exercice		108 909.90		+362 111.39
Résultat de clôture 2016		+117 236.45		+95 804.71
Restes à réaliser à reporter en 2017			173 210.00	146 363.00
Affectation de résultat	Report en fonctionnement R002 : 117 236.45		Section d'investissement R001 : 95 804.71	

→ Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président présente les perspectives et estimations budgétaires pour 2017 au regard des résultats 2016, des charges et engagements en fonctionnement, de la dette, des restes à réaliser et des opérations envisagées en investissement pour l'exercice 2017.

→ Indemnité du Président et des Vices-Président

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

La délibération prise au 13/01/2017 fait mention de l'indice brut terminal 1015 et des montants en euros.

Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération en ne précisant pas les montants bruts ni l'indice brut terminal 1015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération concernant les indemnités du Président et des Vice-Présidents.

→ **Attribution de compensation provisoire**

Le Président informe du fait qu'il est nécessaire de transmettre aux communes le montant des attributions compensatoires très rapidement pour qu'elles puissent élaborer leur BP 2017. Un tableau récapitulatif des montants proposés par commune a été envoyé aux conseillers. Le Président rappelle que le montant 2017 des attributions de compensations proposées dans ce tableau est identique à l'année 2016. Ce montant est provisoire et sera réétudié pour les années suivantes.

La fiscalité étant différente sur le territoire de l'ancienne communauté du Rougier de Camarès, le montant de cette attribution de compensation est positif pour les communes de ce territoire.

Anne-Claire SOLIER demande qu'une réunion dédiée à ce sujet soit organisée en présence de la DGFIP, et du trésorier, s'il le souhaite, pour discuter de l'harmonisation des ces attributions sur l'ensemble du territoire de la communauté.

Claude CHIBAUDEL : La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) devant faire des propositions sur ce sujet en septembre, cette réunion sera organisée avant l'été.

Annie BEL : Saint-Sernin sur Rance demande l'intégration de la contribution au SDIS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE que les attributions de compensations sont attribuées provisoirement pour un an sur la base de 2016 (cf le tableau présenté).

Que les attributions de compensations seront réétudiées pour les années suivantes.

→ **OT St-Sernin**

Le Président rappelle que lors de la fusion des communautés de communes, le budget annexe Office de tourisme de la Communauté de Communes du Pays Saint-Serninois a été repris par la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier

La mise en place de l'Office de Tourisme intercommunal sous forme associative permet d'envisager la suppression de ce budget annexe « Office de Tourisme du St-Serninois » et des régies qui lui sont rattachées.

Michel WOLKOWICKI précise qu'un certain nombre de formalités sont nécessaires avant la mise en place de l'association qui gèrera l'office de tourisme intercommunal : L'association qui gère l'office de Tourisme de Camarès doit être dissoute et un délai doit être respecté après cette dissolution.

Ces démarches ont été faites et une réunion a pu être programmée le 10 avril à 20 h 30 à Camarès pour la création de l'association Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la dissolution du budget annexe de l'Office du Tourisme.

→ **Intégration fiscale des taux** de fiscalité « ménage » (taxe d'habitation, taxes foncières)

Le Président rappelle que vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts, la Communauté de communes Monts Rance et Rougier, est née du regroupement des communautés de communes du Rougier de Camarès, du Pays Belmontais, et du Pays Saint-Serninois sur lesquels étaient appliqués des taux de fiscalité « ménage » (taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties), différents.

Il informe qu'il est possible d'unifier progressivement les taux appliqués sur le territoire des communautés de communes du Rougier de Camarès, du Pays Belmontais, et du Pays Saint-Serninois vers le taux voté par le conseil communautaire. Cette décision doit être prise avant le 15 avril 2017

La durée du lissage est déterminée la Communauté de communes Monts Rance et Rougier, sur une période pouvant aller jusqu'à 12 ans maximum.

Les conseillers ont à leur disposition les tableaux d'intégration des taxes d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur 6 ans et sur 12 ans.

Le président propose au Conseil de délibérer sur le choix une durée de lissage sur 9 ans ou 12 ans.

17 votes pour une durée de lissage sur 9 ans

18 votes pour une durée de lissage sur 12 ans

Vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sur le territoire de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier issue de la fusion sur une durée de 12 ans.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

→ **Dettes : Transfert dette SMICTOM et avenants de transfert**

Dans le cadre de la dissolution du SMICTOM envisagée, le transfert de la dette doit faire l'objet d'avenants de transfert entre la CC et la banque. Il convient de donner délégation au Président pour signer ces avenants.

Le réaménagement de la dette réalisé fin 2016, dans cette perspective, porte sur les emprunts suivants souscrits fin 2016 :

Travaux déchèterie de St-Sernin :

Montant de 103 777 € durée 15 ans Périodicité annuelle Taux fixe 1.49%

Acquisition benne :

Montant de 123 000 € durée 10 ans Périodicité annuelle Taux fixe 1.60%

Court Terme pour réhabilitation Déchèterie :

Montant de 106 000 € durée 12 mois Périodicité trimestrielle Taux variable (0.8884%).

Le transfert de la dette des anciennes communautés peut faire l'objet, à la demande des banques, d'un document récapitulatif soumis à la signature du Président.

Le Conseil donne délégation au président pour signer ces documents.

→ **CIAS**

Le Président explique que le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) doit avoir compétence sur tout le territoire de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier.

Le CIAS ayant été mis en place antérieurement sur la Communauté de Communes du Rougier de Camares, son nom étant actuellement CIAS du Rougier de Camarès, il est donc nécessaire de changer ce nom en CIAS Monts Rance et Rougier.

Le Président rappelle que

- La compétence du CIAS étant l'action sociale sur tout le territoire, des conventions devront être passées avec les organismes gérant les services aux personnes et le portage des repas à domicile sur les territoires de Saint-Sernin sur Rance et Belmont sur Rance.
- Il faudra veiller à ce que les services et les tarifs soient les mêmes sur tout le territoire de la Communauté de Communes.
- 8 Conseillers Communautaires ont été nommés délégués au CIAS

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le changement de nom de CIAS du Rougier de Camares en CIAS Monts Rance et Rougier, dont le siège social reste fixé à Camarès.

Taxe de Séjour :

Concernant la taxe de séjour 2017, considérant qu'elle a été instaurée depuis plusieurs années pour la Communauté de communes du Rougier de Camarès, le Président propose de maintenir pour 2017 le fonctionnement de l'année 2016. Il conviendra d'envisager l'harmonisation sur tout le territoire en 2018.

→ Centre de secours de Belmont – travaux de rénovation :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays Belmontais avait délibéré en 2014 pour la prise en charge de travaux de modernisation du centre de secours de Belmont sur Rance à hauteur de 50 % par la collectivité.

Monique ALIES signale que le Centre de Secours de Belmont sur Rance n'est plus adapté aux besoins des sapeurs-pompiers et manque de fonctionnalité.

Monique ALIES donne les grandes lignes des travaux à effectuer : agrandissement du bâtiment, sanitaires et crépis à refaire, infiltrations venant du toit terrasse à traiter, etc.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 366 000.00 €.

Monsieur le Président informe que le projet sera financé à 50 % par le Conseil Départemental et 50 % par la Communauté de Communes, soit 183 000.00 € restant à charge de la Communauté. Le SDIS effectuera la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président propose de prendre une délibération de principe pour la prise en charge de 50 % par la Communauté de Communes des travaux au centre de secours.

L'accord définitif interviendra après présentation du projet et de son coût prévisionnel définitif.

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise en charge par la Communauté de Communes des travaux du centre de secours de Belmont sur Rance à hauteur de 50%.

→ Réseau de Santé Pluridisciplinaire :

Mr le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé, la mise en place d'un réseau de santé Belmont – Camarès (projet privé) – Saint-Sernin (aménagement de locaux existants). Pour le projet de création de la MSP à Belmont sur Rance, il informe qu'il est nécessaire de préciser ce budget prévisionnel pour poursuivre ce projet. Pour ce faire, il propose de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Autorise Mr le Président, à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la Maison de Santé de Belmont sur Rance.

→ Piscine Belmont : Etude faisabilité rénovation vestiaires.

Monique ALIES explique que les vestiaires de la Piscine de Belmont ne sont plus aux normes et ne sont pas adaptés au public accueilli (public de collégiens et de personnes handicapées).

Claude CHIBAUEDEL propose qu'une étude de faisabilité soit lancée pour la rénovation et la mise aux normes de ces vestiaires

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Approuve la mise en place d'une étude de faisabilité pour la rénovation des vestiaires de la piscine de Belmont sur Rance

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette étude.

→ Contrat de ruralité pour le territoire des Grands Causses

Le Contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

Ce contrat est co-signé par le Parc des Grands Causses ; la Communauté de communes de Millau Grands Causses ; la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons ; la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier ; la Communauté de la Muse, et des Rases du Tarn ; la Communauté de communes Larzac et Vallées ; l'Etat ; la Caisse des Dépôts et Consignations ; la Région Occitanie, Pyrénées – Méditerranée et le Département de l'Aveyron.

L'État, la Région et le Département ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun. Ils réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de qualité aux publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.

Ce contrat porte sur la période 2017 – 2020 et vise à accompagner le territoire dans ses projets pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité.

Ainsi le Parc des Grands Causses s'est engagé en faveur d'un développement qui met au centre le territoire, ses ressources et ses spécificités. Cet engagement vise l'attractivité du territoire et la création d'emplois construits sur les ressources locales, donc impossibles à délocaliser.

Il s'articule autour de deux « fils rouges » :

- Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement.
- Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques.

Afin d'atteindre les objectifs de ce projet de territoire, des actions concrètes et opérationnelles sont recensées en annexe du contrat. Il s'agit d'une liste d'opération non exhaustive.

En effet, ce contrat fera l'objet de programmations financières annuelles qui seront articulées avec celles du Contrat Régional unique.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le présent contrat de ruralité annexé et d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du contrat de ruralité.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE d'adopter le présent contrat de ruralité annexé

AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du contrat de ruralité

→ Signalétique :

Monsieur le Président rappelle que les anciennes communautés de communes du Rougier de Camarès et du Pays Belmontais avaient décidé d'engager l'harmonisation de la signalétique. Il est proposé aujourd'hui une couverture totale du territoire de la nouvelle communauté de communes fusionnée Monts, Rance et Rougier.

Cette démarche vise à mieux signaler les activités économiques, les services publics, les richesses du patrimoine et contribue à fournir une alternative aux préenseignes présentes au bord des routes.

Pour mettre en œuvre cette opération, l'animer et la gérer, le Parc Régional des Grands Causses a proposé, aux Communautés de communes volontaires de son territoire, un accompagnement technique et juridique.

L'inventaire des besoins a été réalisé et un estimatif financier fait apparaître un coût global de l'opération d'un montant de : 100 000.00 € HT.

(Il s'agit d'une première tranche de travaux qui concerne la D999 et l'accès à Camares.

Une autre tranche de travaux sera envisagée par la suite sur les routes desservant les autres localités.)

Une consultation sera lancée prochainement.

Mr le Président propose au Conseil Communautaire :

- De voter le plan de financement suivant :

Coût total du projet HT :	100 000.00 €
Montant TVA	20 000.00 €
Total TTC	120 000.00 €
Participation communes :	10 000.00 €
Autofinancement :	26 000.00 €
Dont part professionnels	6 000.00 €
Part communauté	20 000.00 €
Subvention LEADER	34 000.00 €
Subvention REGION	30 000.00 €

- De solliciter :
 - o L'attribution d'un fonds dans le cadre du programme LEADER,
 - o L'aide de la Région Occitanie.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier, notamment à retenir l'offre économique la plus avantageuse suite à l'analyse des plis.
- De valider les tarifs suivants :
- que des participations soient demandées aux professionnels et aux communes pour compléter le financement des dispositifs relatifs à leurs activités.

Tarifs :

- 100.00 € la réglette sur bi-mâts,
- 150.00 € la réglette sur mono-mât.
- des réglottes de 42 cm de largeur et de 4 cm de hauteur, des Micro-SII à 42.00 € l'unité,
- des panneaux directionnels à la charge des communes à 150.00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Approuve le plan de financement ci-dessus

Décide de solliciter

- o L'attribution d'un fonds dans le cadre du programme LEADER,
- o L'aide de la Région Occitanie.

Valide les tarifs proposés

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier,

Décide que des participations soient demandées aux professionnels et aux communes pour compléter le financement des dispositifs relatifs à leurs activités.

→ Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le département doivent élaborer conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, en associant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Ce schéma définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destinées à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Le projet de schéma est soumis pour avis aux EPCI.

Par la suite, le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des délibérations des EPCI, sera également soumis, pour avis au Conseil Régional et à la Conférence Territoriale de l'Action publique et, pour approbation au Conseil Départemental. A l'issue de cette phase de consultation, le schéma sera adopté définitivement par arrêté préfectoral.

Le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public à été envoyé par mail aux Conseillers

Annie BEL explique la démarche entreprise par le Conseil Départemental :

Il s'agissait d'établir un plan d'actions pour l'accessibilité des services au public à partir de **besoins identifiés**.

Un diagnostic territorial a été co-construit avec la population et les collectivités au travers d'une série de réunions et d'enquêtes mises en place de juin à octobre 2016.

Il ressort de cette consultation 6 thèmes de services qui doivent être traités en priorité :

- Les services en relation avec la santé (en dehors du Plan Régional de Santé).
- L'éducation (en particulier l'école rurale).
- Les services du quotidien (boulangerie, pharmacie, banques...).
- Les réseaux des technologies de l'information et de la communication.
- Les transports.

Enfin la mutualisation apparaît comme un 6ème thème prioritaire permettant de répondre également à la question de l'accessibilité. Il s'agira d'accompagner l'émergence de la notion de « tiers-lieux » ou de lieux multiusages (maisons de services au public, maisons de santé pluri-disciplinaires, espaces de coworking, etc...).

Après cette phase d'élaboration et de construction de ce schéma, nous sommes maintenant dans la phase de recueil des avis et d'approbation (janvier à juin 2017) où les EPCI ou les EPCI doivent se prononcer sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Mr le Président propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

FAVORABLEMENT au projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de l'Aveyron

→ Adhésion à Aveyron Culture

Aveyron Culture a pour objet de soutenir et promouvoir le développement culture du département de l'Aveyron dans tous les domaines de l'Art et de la Culture, de même que tous les secteurs qui ont avec ces domaines des relations tels que le Tourisme, l'Environnement, l'Economie, le Social et l'Education...

Elle a pour objet de porter des actions culturelles, promouvoir, mener des réflexions, apporter une ingénierie et contribuer au rayonnement et au développement de toutes les disciplines artistiques du département.

Pour ce faire, l'association a pour fonctions :

- D'accompagner et de faciliter le développement de projets culturels,
- D'initier des actions et réflexions, notamment par la conception d'outils,
- D'être chef de file sur les missions de conseils, ingénierie, accompagnement artistiques, juridiques et techniques, formations, ressources, réflexions, expertises et animations de réseaux artistiques,
- De soutenir les professionnels et de développer les pratiques amateurs
- D'éditer et de publier toutes sortes d'ouvrages et supports matériels à caractère culturel
- De susciter et de participer aux actions relatives à la mise en valeur et l'animation du patrimoine.

Mr le Président propose d'adhérer à Aveyron Culture et de désigner **un délégué titulaire et un délégué suppléant.**

La Communauté de Communes devra s'acquitter de la cotisation annuelle qui est pour 2017 de 25 €.

Le Conseil Communautaire désigne :

Délégué titulaire : Michèle SICARD / délégué suppléant Jean MILESI

→ **SIEDA**

Lors du Conseil Communautaire du 23/01/2017, 3 conseillers communautaires titulaires et 3 suppléants ont été désignés pour représenter la collectivité auprès du SIEDA pour le THD :

Titulaires	Suppléants
Michelle FONTANILLES	Franck COUDERC
Anne-Claire SOLIER	Jean-Louis LIQUIERE
Marc TOURRET	Cyril TOUZET

Cependant, le SIEDA nous redemande de reprendre une délibération en élisant seulement : **un titulaire et un suppléant.**

Le Conseil Communautaire désigne :

Délégué titulaire Anne-Claire SOLIER/ Délégué suppléant MARC TOURRET

→ **Communication :**

Anne-claire Solier fait état du travail de la commission communication.

Communication interne et externe

La commission communication a travaillé sur les outils de communication et de travail à mettre en place pour les élus, les agents et les administrés :

site internet : proposition d'adresse www.ccmrr.fr

boîtes aux lettres de la forme@ccmrr.fr,

standard virtuel permettant de répondre au téléphone en présentant un numéro unique quelque soit le lieu d'appel.

Ces outils doivent permettre à tout un chacun de travailler facilement avec les différents services et lieux de la Communauté de Communes.

Une réunion est programmée avec le SMICA pour finaliser les outils et les devis correspondants.

Logo

Anne-Claire Solier propose 5 maquettes de logos pour la Communauté de Communes qui sont soumis à l'avis des conseillers

PROPOSITION DE LOGO

LOGO MRR 1 :



LOGO MRR 2 :



LOGO MRR 3 :



LOGO MRR 4 :



LOGO MRR 5 :



Résultat de la consultation :

MRR1 = 6 voix

MRR 4 = 4 voix

MRR5 = 14 voix

Il est toutefois nécessaire d'affiner le logo en faisant des propositions de variantes sur la base MRR5.

Haut Débit

Anne-Claire SOLIER propose d'organiser une réunion avec le SIEDA pour valider conjointement un état des lieux de l'Acces Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes et élaborer un plan d'action pour les zones non couvertes.

→ Personnel :

Ratio avancement de grade :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 février 2017,

Le Président, propose à l'assemblée de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, valable pour la durée du mandat pour tous les cadres d'emplois et tous les grades.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

DECIDE de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, valable pour la durée du mandat pour tous les cadres d'emplois et tous les grades.

Augmentation horaire postes :

Le Comité technique du 22 février 2017 a émis un avis favorable pour l'augmentation horaire de trois postes :

- Adjoint technique : augmentation de 28 h à 35 h (service technique)
- Adjoint technique principal de 2^e classe augmentation de 20 h à 26 h 15 (service OM)
- Adjoint technique augmentation de 3 h à 4 h 30 (entretien HG)

Mr le Président propose de créer ces postes et de supprimer les 3 anciens postes à compter du **01/04/2017**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

DECIDE propose de créer ces postes et de supprimer les 3 anciens postes à compter du **01/04/2017**.

Visite médicale permis poids Lourd :

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que pour le permis poids lourd, les agents des services techniques et ordures-ménagères et déchetterie doivent passer une visite tous les 5 ans chez un médecin spécialiste.

Etant donné que le permis leur est nécessaire dans les tâches à accomplir au quotidien, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire de participer au paiement de cette visite soit en la remboursant aux agents ou soit en la payant directement au médecin.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

DECIDE de participer au paiement de cette visite soit en la remboursant aux agents ou soit en la payant directement au médecin.

Embauche :

↳ Emploi d'avenir :

Départ d'un agent en emploi d'avenir au 31/05/2017 : prévoir l'embauche d'un nouveau emploi d'avenir pour 3 ans à partir du 01/06/2017 jusqu'au 31/05/2020.

Mr le Président propose la création d'un poste « emploi d'avenir » pour la période du 01/06/2017 au 31/05/2020.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

APPROUVE la création d'un poste « emploi d'avenir » pour la période du 01/06/2017 au 31/05/2020.

↳ Fin d'un CDD au 04/06/2017 d'un agent technique

Au vu des besoins, Mr le Président propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 35 h à compter du 05/06/2017 et de proposer ce poste à cet agent.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

APPROUVE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 35 h à compter du 05/06/2017

Déplacements :

Mr le Président propose de rembourser les frais de déplacements lorsque les agents titulaires et contractuels utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service.

C. Chibaudel précise que ces déplacements seront calculés à partir du lieu de travail sur la base du barème kilométrique de l'administration fiscale et en fonction de la puissance du véhicule utilisé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

DECIDE de rembourser les frais de déplacements lorsque les agents titulaires et contractuels utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service. Ces frais de déplacement seront calculés sur la base du barème kilométrique de l'administration fiscale et en fonction de la puissance de leur véhicule.

Repas

Mr le Président propose qu'en ce qui concerne le remboursement des repas des agents en déplacement, le fonctionnement reste le même qu'en 2016 pour les agents du secteur de Camarés. (à savoir 40 repas par an)

Pour les autres agents de la communauté de communes, les repas en déplacement seront accordés selon les besoins, s'ils sont éloignés de plus de 15 km de leur lieu de travail et sur la base de 13 € par repas.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Vêtements :

Mr le Président propose de lancer une consultation pour les vêtements des équipes techniques et OM.

Vêtements obligatoires : chaussures de sécurité, pantalon et veste haute visibilité.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

APPROUVE la mise en place d'une consultation pour les vêtements des équipes techniques et du personnel des OM.

Questions diverses

Il est demandé qu'un annuaire des élus soit mis en place sur carte de Communauté.

Anne-Claire Solier signale qu'un trombinoscope est prévu dans les outils de communication destinés aux élus.

Séance levée à 23 H 30.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

